

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0382

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Compte administratif 2014 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Claude Vial

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

Conseil du 29 juin 2015**Délibération n° 2015-0382**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Compte administratif 2014 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes. Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public.

Le compte administratif de l'exercice 2014 est le dernier compte qui retrace l'exécution comptable de la Communauté urbaine de Lyon. En application du principe de continuité juridique, il appartient au Conseil de la Métropole de l'approuver.

La Communauté urbaine de Lyon disposait de 5 budgets. 3 relevaient de la nomenclature M14 : le budget principal, le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et le budget annexe du restaurant communautaire. Les budgets annexes des eaux et de l'assainissement relevaient de la nomenclature M49.

Après la présentation synthétique des résultats pour chacun de ces budgets, les comptes 2014 seront abordés tous budgets confondus, en mouvements réels, c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement ou décaissement de la part du trésorier principal, et en comptes consolidés, après neutralisation, notamment des mouvements inter-budgétaires.

A noter la particularité de ce compte administratif 2014 qui n'inclut pas les reports de crédits (restes à réaliser), habituellement financés par le résultat de clôture, en raison du changement de collectivité et de nomenclature. Ces reports seront donc financés par le budget supplémentaire, voté début juillet 2015.

I - Les résultats synthétiques du compte administratif 2014 par budget**I - 1° - Le budget principal**

Le compte administratif 2014 du budget principal (mouvement réel et d'ordre) est arrêté à la somme de 2 166,7 M€ en recettes (1 833,5 M€ en 2013) et 1 831,4 M€ en dépenses (1 884,9 M€ en 2013).

Les recettes réelles de fonctionnement sont titrées pour 1 313,3 M€, soit 104,7 % de la prévision ouverte et sont en diminution de 6 M€ (1 319,4 M€ en 2013).

A la clôture, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 1 007,8 M€ pour une prévision de 1 061,4 M€ (94,9%). Les mandatements 2014 évoluent de 7,3 M€ (1 000,4 M€ en 2013), soit une stabilisation à + 0,7 %.

L'autofinancement brut s'élève à 305,5 M€ (319 M€ en 2013). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 115,1 M€ (111 M€ en 2013), l'épargne nette s'élève à 190,4 M€ (207,9 M€ en 2013).

La baisse de notre autofinancement est directement liée à la première année de baisse des dotations de l'Etat (- 15,8 M€) évoquée plus loin.

Les recettes réelles d'investissement, emprunts nouveaux compris et hors excédent de fonctionnement capitalisé, s'élèvent à 375,9 M€, soit 65,3 % de la prévision ouverte (271,4 M€ en 2013, soit 66,3 % de la prévision). Les recettes réelles totales, avec l'excédent de fonctionnement capitalisé de 314,4 M€, s'élèvent à 690,3 M€.

Les dépenses réelles d'investissement totales, y compris la dette, s'élèvent à 660,5 M€ (81,8 % de la prévision) soit une diminution de 77,4 M€ par rapport à 2013 (713,6 M€).

Les crédits de paiement pour financer la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) atteignent 452,8 M€ en dépenses réelles (597,5 M€ en 2013) et 93,5 M€ en recettes réelles (75,9 M€ en 2013).

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement (314,4 M€), l'exercice 2014 s'achève avec un excédent global de 59,5 M€ (38,6 M€ en 2013). En l'absence de reports de crédits en dépenses et en recettes, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2014 de 59,5 M€ fera l'objet d'une affectation complète au budget supplémentaire de la Métropole de Lyon présentée par délibération de juillet.

Compte administratif 2014 - budget principal - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 1

Libellé	Investissement 2014 (en €)	Fonctionnement 2014 (en €)	Total 2014
recettes totales			
montant voté au budget primitif	742 329 457,00	1 240 801 000,00	1 983 130 457,00
total des prévisions à la clôture	1 147 932 685,36	1 254 123 163,96	2 402 055 849,32
taux d'évolution	154,64 %	101,07 %	121,12 %
total réalisé en recettes	851 663 979,57	1 315 046 196,96	2 166 710 176,53
taux de réalisation	74,19 %	104,86 %	90,20 %
taux de réalisation sur BP	114,73 %	105,98 %	109,26 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	742 329 457,00	1 240 801 000,00	1 983 130 457,00
total des prévisions à la clôture	833 559 844,60	1 292 683 649,76	2 126 243 494,36
taux d'évolution	112,29 %	104,18 %	107,22 %
total réalisé en dépenses	675 884 854,95	1 155 486 917,24	1 831 371 772,19
taux de réalisation	81,08 %	89,39 %	86,13 %
taux de réalisation sur BP	91,05 %	93,12 %	92,35 %
résultat de l'exercice	175 779 124,62	159 559 279,72	335 338 404,34
résultat antérieur reporté	- 314 372 840,76	352 933 326,56	38 560 485,80
affectation du résultat à l'investissement		- 314 372 840,76	- 314 372 840,76
résultat de clôture	- 138 593 716,14	198 119 765,52	59 526 049,38
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 138 593 716,14	198 119 765,52	59 526 049,38

I - 2° - Le budget annexe de l'assainissement

La collecte et le traitement des eaux usées sont assurés par près de 2 802 kilomètres de canalisations, 76 stations de relèvement, 11 stations d'épuration.

Le compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement est arrêté à la somme de 173,9 M€ en recettes (186,0 M€ en 2013) et 150,2 M€ en dépenses (169,4 M€ en 2013).

Les recettes réelles d'exploitation atteignent 109,5 M€ et les dépenses réelles 70,7 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 38,8 M€ (35,7 M€ en 2013). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 19,5 M€ (21,3 M€ en 2013), l'épargne nette s'élève à 19,3 M€ (14,4 M€ en 2013).

Les dépenses d'investissement 2014 sont en retrait de 40 % par rapport à 2013. Ceci est dû, notamment, à la fin d'importantes opérations concernant, notamment, les stations d'épuration (en 2013 Feyssine : 5,5 M€, Genay : 2,2 M€, Meyzieu : 2,2 M€).

Le recours à l'emprunt est donc également réduit et s'élève à 10 M€ en 2014 (20 M€ en 2013).

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (19,9 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 7,2 M€.

En l'absence de reports de crédits en dépenses et en recettes, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2014 de 7,2 M€ fera l'objet d'une affectation complète au budget supplémentaire.

Compte administratif 2014 - budget annexe de l'assainissement - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 2

Libellé	Investissement 2014 (en €)	Fonctionnement 2014 (en €)	Total 2014
recettes totales			
montant voté au budget primitif	62 187 942,00	111 000 000,00	173 187 942,00
total des prévisions à la clôture	80 449 004,10	112 938 409,97	193 387 414,07
taux d'évolution	129,36 %	101,75 %	111,66 %
total réalisé en recettes	58 303 933,37	115 679 795,13	173 983 728,50
taux de réalisation	72,47 %	102,43 %	89,97 %
taux de réalisation sur BP	93,75 %	104,22 %	100,46 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	62 187 942,00	111 000 000,00	173 187 942,00
total des prévisions à la clôture	60 513 375,16	116 326 386,80	176 839 761,96
taux d'évolution	97,31 %	104,80 %	102,11 %
total réalisé en dépenses	55 671 678,99	94 538 836,70	150 210 515,69
taux de réalisation	92,00 %	81,27 %	84,94 %
taux de réalisation sur BP	89,52 %	85,17 %	86,73 %
résultat de l'exercice	2 632 254,38	21 140 958,43	23 773 212,81
résultat antérieur reporté	- 19 935 628,94	23 323 605,77	3 387 976,83
affectation du résultat à l'investissement		- 19 935 628,94	- 19 935 628,94
résultat de clôture	- 17 303 374,56	24 528 935,26	7 225 560,70
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 17 303 374,56	24 528 935,26	7 225 560,70

I - 3° - Le budget annexe des eaux

Le service des eaux est affermé. Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation, les flux financiers entre la Communauté urbaine et les fermiers, et en investissement les travaux consacrés à la sécurité de la ressource en eau, à la réhabilitation et à l'extension du réseau. Les montants sont inscrits en valeur toutes taxes comprises. La TVA supportée sur les dépenses d'investissement est récupérée auprès des services fiscaux par les fermiers et reversée à la Communauté urbaine par ces derniers.

Le compte administratif 2014 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 40,2 M€ en recettes (38,6 M€ en 2013) et 37,1 M€ en dépenses (37,8 M€ en 2013).

Les recettes réelles d'exploitation atteignent 15,6 M€ (16,1 M€ en 2013) et les dépenses réelles 7,8 M€ (6,8 M€ en 2013).

La détérioration des recettes de fonctionnement est liée à l'extinction progressive de la part du remboursement de la dette communautaire par les fermiers, prévue dans le contrat d'affermage, soit 4,8 M€ en 2009, 3,3 M€ en 2010, 2,8 M€ en 2011, 2 M€ en 2012 et 1 M€ en 2013.

L'autofinancement brut s'élève à 7,9 M€ (9,8 M€ en 2013). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 2,7 M€ (3,2 M€ en 2013), l'épargne nette s'élève à 5,1 M€ (6,6 M€ en 2013).

Les dépenses d'équipement concernent la sécurité de la distribution, les réseaux d'eau potable et les achevements de travaux sur stations d'épuration. Au total, 12 M€ en 2014 ont été consacrés à l'investissement opérationnel (15 M€ en 2013) et, malgré une augmentation des recettes opérationnelles, 3,7 M€ en 2014 (2,7 M€ en 2013), le recours à l'emprunt est nécessaire.

Un emprunt à long terme de 4,6 M€ a été mobilisé pour financer les équipements en 2014 (6 M€ en 2013).

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (1,6 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 2,8 M€.

En l'absence de reports de crédits en dépenses et en recettes, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2014 de 2,8 M€ fera l'objet d'une affectation complète au budget supplémentaire.

Compte administratif 2014 - budget annexe des eaux - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 3

Libellé	Investissement 2014 (en €)	Fonctionnement 2014 (en €)	Total 2014
recettes totales			
montant voté au budget primitif	28 175 282,00	16 750 000,00	44 925 282,00
total des prévisions à la clôture	30 202 793,31	17 605 809,00	47 808 602,31
taux d'évolution	107,20 %	105,11 %	106,42 %
total réalisé en recettes	22 970 252,61	17 307 376,16	40 277 628,77
taux de réalisation	76,05 %	98,30 %	84,25 %
taux de réalisation sur BP	81,53 %	103,33 %	89,65 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	28 892 040,00	16 750 000,00	45 642 040,00
total des prévisions à la clôture	28 519 338,89	18 942 497,66	47 461 836,55
taux d'évolution	98,71 %	113,09 %	103,99 %
total réalisé en dépenses	19 677 169,42	17 402 251,32	37 079 420,74
taux de réalisation	69,00 %	91,87 %	78,12 %
taux de réalisation sur BP	68,11 %	103,89 %	81,24 %
résultat de l'exercice	3 293 083,19	- 94 875,16	3 198 208,03
résultat antérieur reporté	- 1 683 454,42	3 020 142,48	1 336 688,06
affectation du résultat à l'investissement		- 1 683 454,42	- 1 683 454,42
résultat de clôture	1 609 628,77	1 241 812,90	2 851 441,67
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	1 609 628,77	1 241 812,90	2 851 441,67

I - 4° - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

8 opérations d'urbanisme en régie directe ont fait l'objet de réalisations en 2014. Les programmes des équipements publics réalisés dans ces opérations sont destinés à aménager et commercialiser des terrains à vocation principale d'habitation ou/et d'activités économiques. C'est pourquoi, les dépenses et les produits des ventes ou des participations reçues de la Communauté urbaine et de ses partenaires sont comptabilisés en section de fonctionnement.

La valeur des biens stockés est reprise en section d'investissement au compte de la classe 3 (comptes de stock et en cours) au moment de l'achat et de l'aménagement des terrains, puis déstockés au moment de leur commercialisation. Ces mouvements sont transcrits par des écritures d'ordre équilibrées en section de fonctionnement et d'investissement.

Sur 2014, des évolutions importantes des projets ont été demandées soit par les Communes soit pour prendre en compte des changements de projets des promoteurs et aménageurs (ralentissement de la commercialisation de certains îlots, besoin de lancer de nouvelles consultations car retrait de promoteurs). La programmation et la réalisation des opérations de la Communauté urbaine (création des voiries en particulier) dépendent de l'avancement des livraisons des immeubles. Les recettes sont également affectées, participation ANRU, cessions de charges foncières notamment.

Le compte administratif 2014 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe n'est exceptionnellement pas équilibré avec une dépense totale de 23,9 M€ et une recette de 29 M€. Ceci est en partie le fait d'écritures d'investissement pour la cession d'un terrain aménagé avec paiement fractionné du prix (zone d'aménagement concerté -ZAC- Hôtel de Ville - Vaulx en Velin : 3,4 M€).

L'excédent de fonctionnement de 2,6 M€ est affecté en totalité au déficit de la section d'investissement permettant un solde nul.

La participation d'équilibre du budget principal pour 2014 s'élève à 2,4 M€.

Compte administratif 2014 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 4

Libellé	Investissement 2014 (en €)	Fonctionnement 2014 (en €)	Total 2014
recettes totales			
montant voté au budget primitif	17 148 291,00	34 296 582,00	51 444 873,00
total des prévisions à la clôture	21 536 858,79	28 789 612,24	50 326 471,03
taux d'évolution	125,59 %	83,94 %	97,83 %
total réalisé en recettes	11 582 237,92	17 433 660,26	29 015 898,18
taux de réalisation	53,78 %	60,56 %	57,66 %
taux de réalisation sur BP	67,54 %	50,83 %	56,40 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	17 148 291,00	34 296 582,00	51 444 873,00
total des prévisions à la clôture	16 191 612,29	29 010 664,58	45 202 276,87
taux d'évolution	94,42 %	84,59 %	87,87 %
total réalisé en dépenses	8 827 356,30	15 064 347,72	23 891 704,02
taux de réalisation	54,52 %	51,93 %	52,86 %
taux de réalisation sur BP	51,48 %	43,92 %	46,44 %
résultat de l'exercice	2 754 881,62	2 369 312,54	5 124 194,16
résultat antérieur reporté	- 5 345 246,50	5 566 298,84	221 052,34
affectation du résultat à l'investissement		-5 345 246,50	- 5 345 246,50
résultat de clôture	- 2 590 364,88	2 590 364,88	0,00
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	- 2 590 364,88	2 590 364,88	0,00

I - 5° - Le budget annexe du restaurant administratif

Le restaurant assure une double prestation en régie directe avec :

- le self-service réservé aux agents communautaires mais également aux tiers, sous certaines conditions. En 2014, cette activité est soumise au taux réduit de TVA à 10 % (hors boissons alcoolisées),
- le restaurant dit "officiel", qui relève d'une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel.

Le compte administratif 2014 du budget annexe du restaurant administratif est arrêté à 2,77 M€ en dépenses (2,85 M€ en 2013) et à 2,75 M€ en recettes (2,80 M€ en 2013). Le résultat de l'exercice présente un solde négatif de 0,015 M€.

Après la prise en compte de l'excédent des exercices antérieurs de 0,015 M€, le solde à la clôture de l'exercice 2014 est nul.

La participation d'équilibre du budget principal pour 2014 s'élève à 1,6 M€.

Compte administratif 2014 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 5

Libellé	Investissement 2014 (en €)	Fonctionnement 2014 (en €)	Total 2014
recettes totales			
montant voté au budget primitif	245 725,00	2 903 000,00	3 148 725,00
total des prévisions à la clôture	259 901,79	2 960 379,29	3 220 281,08
taux d'évolution	105,77 %	101,98 %	102,27 %
total réalisé en recettes	228 517,68	2 526 438,90	2 754 956,58
taux de réalisation	87,92 %	85,34 %	85,55 %
taux de réalisation sur BP	93,00 %	87,03 %	87,49 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	245 725,00	2 903 000,00	3 148 725,00
total des prévisions à la clôture	259 901,79	2 976 280,75	3 236 182,54
taux d'évolution	105,77 %	102,52 %	102,78 %
total réalisé en dépenses	228 517,68	2 542 340,36	2 770 858,04
taux de réalisation	87,92 %	85,42 %	85,62 %
taux de réalisation sur BP	93,00 %	87,58 %	88,00 %
résultat de l'exercice	0,00	-15 901,46	- 15 901,46
résultat antérieur reporté	0,00	15 901,46	15 901,46
affectation du résultat à l'investissement		0,00	0,00
résultat de clôture	0,00	0,00	0,00
reports dépenses	0,00	0,00	0,00
reports recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	0,00	0,00	0,00

II - Les résultats tous budgets retraités

Les budgets consolidés retraités ne prennent en compte que les mouvements réels et par ailleurs éliminent les doubles comptes. Pour 2014, ils s'élèvent à 1 725,4 M€ en recettes totales de fonctionnement et d'investissement et 1 699,1 M€ en dépenses totales.

L'autofinancement brut représente l'excédent des produits réels de fonctionnement retraités de l'exercice (1 388,5 M€) moins les charges réelles de fonctionnement retraitées de l'exercice (1 065,1 M€). Il ressort à 323,4 M€, en diminution de 11 % par rapport à 2013 (363,3 M€). L'augmentation de la part de péréquation supportée par la Communauté urbaine (FPIC : + 3 M€), la diminution des dotations versées par l'Etat

(- 15,8 M€), mais aussi l'absence de reprise sur provision en 2014 (17,2 M€ de recettes en 2013) ainsi que l'évolution des cessions en annuité contribuent à la réduction de près de 40 M€ de l'autofinancement brut.

L'épargne nette correspond à l'autofinancement brut diminué des remboursements du capital de la dette retraitée (137,3 M€ en 2014). L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. Tous budgets confondus, l'épargne nette 2014 est de 186,1 M€, en diminution de 18 % (228,4 M€ en 2013).

Avec un encours de dette de 1 504 M€, les ratios d'endettement, à 12,25 % pour le service de la dette et 4,6 années pour la capacité de désendettement, sont de bonne qualité, largement en-dessous des plafonds décidés par le plan de mandat (20 % pour le service de la dette et 8 ans pour la capacité de désendettement). Le service de la dette est la part des recettes de fonctionnement affectée aux annuités d'emprunts.

Les crédits de paiement consolidés pour financer la réalisation de la PPI atteignent 509,7 M€ en dépenses réelles non retraitées (661,7 M€ en 2013) et 494,5 M€ en dépenses réelles retraitées (639,0 M€ en 2013) et en recettes 115,3 M€ (89,8 M€ en 2013) pour 100,1 M€ en recettes réelles retraitées (67,0 M€ en 2013).

Compte administratif 2014 - budgets consolidés retraités - vue d'ensemble - tableau n° 6

Budgets consolidés	Montants (en M€)
recettes réelles de fonctionnement retraitées A	1 388,5
dépenses réelles de fonctionnement retraitées (*) B	1 065,1
autofinancement brut : C = A - B	323,4
remboursement du capital de la dette retraité D	137,3
épargne nette : E = C - D	186,1
recettes réelles d'investissement retraitées	336,9
dont périmètre de la PPI retraité	100,1
dépenses réelles d'investissement retraitées	633,9
dont périmètre de la PPI retraité	494,5
charge nette de la PPI retraitée	394,4
<i>affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement au déficit de la section d'investissement 2012, soit aux budgets principal : 314,4 M€ ; des eaux : 1,7 M€ ; de l'assainissement : 19,9 M€</i>	336,0
<i>résultat disponible global, soit aux budgets principal : 59,5 M€ ; des eaux : 2,9 M€ ; de l'assainissement : 7,2 M€</i>	69,6

(*) comprend les subventions exceptionnelles d'équipement des budgets annexes M49 - compte 6742

II - 1° - Les mouvements réels en dépenses et recettes

Les principaux chapitres de dépenses et recettes sont explicités ci-après.

II - 1° - a) - Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 388,5 M€ (1 414,7 en 2013).

- La fiscalité : 727,1 M€

La Communauté urbaine de Lyon relève depuis 2003 de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Les taxes perçues sur les entreprises par la Communauté urbaine, comprennent en 2014 la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour un montant de 203,3 M€ (200,3 M€ en 2013), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 132,2 M€ (134,5 M€ en 2013), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) représentant une recette de 13,7 M€ (15,1 M€ en 2013) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises

de réseaux (IFER) de 5,1 M€ (4,9 M€ en 2013). La baisse constatée sur la CVAE s'explique par un pic exceptionnel en 2013 dû à la montée en charge de ce nouvel impôt déclaratif qui a donné lieu à des corrections tardives de l'Etat.

Les impôts ménages encaissés en 2014 comprennent la taxe d'habitation pour 136,4 M€ (137 M€ en 2013), la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 0,1 M€ (0,1 M€ en 2013) et une taxe additionnelle à celle-ci pour 0,7 M€ (0,8 M€ en 2013).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente 122,6 M€ (120,4 M€ en 2013).

Au titre de la fiscalité, la Communauté urbaine a encore reçu des rôles supplémentaires de TP pour 0,7 M€ en 2014 (4,2 M€ en 2013). Ces rôles supplémentaires sont en voie d'extinction.

Les produits constatés au compte administratif 2013 comportaient des éléments de fiscalité relatifs aux exercices antérieurs à hauteur de 7 M€ et qui sont à rattacher, en termes d'analyse, aux exercices antérieurs.

Les attributions de compensation de taxe professionnelle unique reçues de certaines Communes représentent 10,7 M€ en 2014 (stable).

Depuis la suppression de la taxe professionnelle, la Communauté urbaine bénéficie d'un reversement de fiscalité par le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) de 95,5 M€ (95,7 M€ en 2013).

La taxe de séjour, instituée au 1er janvier 2010 au regard de la prise de compétence tourisme par la Communauté urbaine, représente 5,2 M€ en 2014 soit 0,4 M€ de plus qu'en 2013.

- Les dotations de l'Etat : 385 M€

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par la Communauté urbaine représente 323,5 M€, répartis en 2 parts depuis 2004 :

- la dotation d'intercommunalité (90 M€), qui régresse de 9,4 M€ (99,4 M€ en 2013) et représente 28 % de la DGF totale perçue,
- la dotation de compensation (233,4 M€) qui régresse de 2,6 M€ (236 M€ en 2013).

Depuis la suppression de la taxe professionnelle, la Communauté urbaine bénéficie également de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (50,3 M€, comme en 2013).

Les dotations de compensations fiscales traditionnelles s'élèvent à 11,2 M€, en recul de 3,8 M€ (15 M€ en 2013). Elles portent sur la TP (dotation unique de compensation spécifique de la TP) à hauteur de 6 M€, la CVAE et la CFE pour 0,6 M€ ainsi que sur les exonérations de la taxe d'habitation pour 4,6 M€.

- Les recettes des services communautaires et produits de gestion courante : 213,6 M€

La redevance d'assainissement collectif est constatée à 62,7 M€, en progression de 4,34 % par rapport à 2013 (60,1 M€).

Les recettes du péage du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), à hauteur de 37,1 M€ en 2014, enregistrent une légère progression par rapport à 2013 (0,9 %), malgré la réouverture du tunnel de la Croix-Rousse (fermé pour rénovation en 2013).

Les autres recettes des services sont issues, notamment, des redevances pour les raccordements à l'égout (9,4 M€), de la redevance des fermiers des eaux (11,3 M€), des loyers encaissés (16,7 M€), des réfections de tranchées (17,1 M€).

Par ailleurs, les primes d'épuration reçues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse suite aux mises aux normes des stations d'épuration représentent 11,6 M€.

Les mouvements de retraitement (5,9 M€) concernent les participations du budget principal aux budgets annexes (participations d'équilibre et eaux pluviales).

- Les recettes de cessions : 17 M€

Elles correspondent au prix des cessions d'immobilisations, foncier et véhicules d'un montant total de 45,7 M€. Elles sont retraitées pour constater la créance de cessions en annuités à hauteur de 28,7 M€. En 2013, la recette des cessions était de 32,6 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées s'élèvent à 1 065,1 M€ (776,7 M€ en 2013).

- Les charges générales : 292,1 M€

En ce qui concerne les charges à caractère général, une hausse de 4,4 % est constatée entre 2013 et 2014, avec 292,1 M€ de crédits réalisés (279,7 M€ en 2013).

Parmi les dépenses en augmentation, les dépenses de prestations de services marquent une hausse de 5,3 M€, les frais d'entretien des voies et réseaux de 3,6 M€ ; pour ces derniers, il s'agit de réfections de tranchées après intervention de concessionnaires sur le domaine public (+ 2 M€) qui donnent lieu ensuite à refacturation, d'actions de voirie de proximité (+ 0,6 M€) pour réparer et entretenir le domaine public de voirie, poser du mobilier urbain, effectuer des marquages au sol notamment, d'entretien des ouvrages d'art (+ 0,2 M€) et d'exploitation des tunnels (+ 0,2 M€), enfin d'actions liées au nettoyage des voiries (entretien des bouches de lavages) pour 0,4 M€. La maintenance augmente de 1 M€, les études de 3 M€.

- Les subventions versées : 260,7 M€

Les subventions et participations versées en fonctionnement s'élèvent à 260,7 M€ (253,5 M€ en 2013).

Les contributions de la Communauté urbaine au SYTRAL et au SDIS du Rhône représentent 161,9 M€ (159,6 M€ en 2013). Elles s'élèvent respectivement à 129,9 M€ et 32 M€.

La Communauté urbaine participe aux dépenses de fonctionnement de nombreux organismes ou associations, notamment l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), l'Office du tourisme, à hauteur de 12,8 M€.

Les opérations d'aménagement de type ZAC sont financées par des participations d'équilibre aux bilans à hauteur de 35,4 M€ en 2014 (39,9 M€ en 2013), comme par exemple, les ZAC Confluence à Lyon 2° pour la 2° phase (10,6 M€), de la Duchère à Lyon 9° (9,6 M€), du secteur Nexans Girondins à Lyon 7° (7,2 M€), pour l'aménagement de Gratte-ciel Nord à Villeurbanne (3,8 M€) ou de Vénissy à Vénissieux (1,6 M€).

Les contributions du budget principal aux budgets annexes, d'un montant de 21,5 M€ (contributions des eaux pluviales à l'assainissement de 17,5 M€, subventions d'équilibres aux budgets du restaurant administratif à hauteur de 1,6 M€ et des opérations d'urbanisme en régie directe pour 5,6 M€) sont retraitées.

- Les reversements de fiscalité et la péréquation : 240,1 M€

Les reversements de fiscalité aux communes s'élèvent à 232,7 M€.

Les attributions de compensation versées par la Communauté urbaine aux Communes membres ont représenté 212,2 M€ en 2014, (idem en 2013).

La dotation de solidarité communautaire (DSC) versée aux Communes s'est élevée à 20,5 M€ en 2014, stable par rapport à 2013, en application de la délibération n° 2014-0380 du Conseil de communauté du 3 novembre 2014.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en œuvre en 2012 et destiné aux territoires défavorisés, est en hausse de 72 % par rapport à 2013 : 7,4 M€ versés en 2014, contre 4,3 M€ en 2013.

- Les charges de personnel et frais assimilés : 228,4 M€

L'effectif moyen payé s'établit à 4 813 agents en 2014 (4 822 en 2013).

Le taux de réalisation 2014 est légèrement inférieur au taux 2013, notamment du fait de la progression du taux de vacance lié au contexte de la création de la Métropole qui s'établit à environ 6,4 % (contre 5,5 % pour l'exercice 2013).

Les charges de personnel représentent ainsi 21,4 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en hausse de 2,4 % par rapport à 2013.

Les charges de personnels de la régie intéressée mise en place le 1er janvier 2006 pour la gestion du BPNL progresse de 6,6 % par rapport à 2013 (3,9 M€ en 2013).

En dehors de l'évolution des effectifs, d'autres phénomènes ont impacté les dépenses de personnel, notamment :

- revalorisation nationale de la rémunération des catégories C et révision des durées inter-échelons pour les 2 premiers grades de catégorie B (décret du 29 janvier 2014) dont l'impact financier s'élève à 1,5 M€ et concerne 3 400 agents,

- taux de contribution à la CNRACL : pour la 2^e année consécutive, le taux de contribution à la CNRACL a subi une augmentation de 1,4 % : le coût induit pour la collectivité s'est élevé à près de 1,4 M€,

- nouvelle réglementation en matière de protection sociale : la Communauté urbaine a opté, par délibération du Conseil du 24 juin 2013, pour la labellisation en matière de santé et pour la convention de participation en matière de prévoyance. Le coût pour 2014 est d'1 M€,

- hausse de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) qui s'élève à 0,6 M€ (+ 137 % par rapport à 2013),

- impact mineur de l'augmentation de 1 % du SMIC le 1er janvier 2014 (+ 35 000 € par rapport à 2013),

- stabilité des heures supplémentaires qui s'élèvent à un peu moins de 2,1 M€ avec une baisse des interventions de 30,3 % pour la viabilité hivernale,

- baisse du Glissement vieillesse technicité (GVT) (2,2 M€ en 2014 contre 2,9 M€ en 2013) qui s'explique, notamment, par un ralentissement du GVT Grade, - 35 % par rapport au GVT Grade de 2013 et - 56 % par rapport à celui de 2012, mais aussi par un étalement nouveau des durées inter-échelons suite au reclassement de la catégorie C intervenue au 1er février 2014,

- baisse du nombre de saisonniers tout au long de l'année (- 25 %) et particulièrement lors de la période estivale (- 46 %), réalisant ainsi une économie d'environ 0,3 M€.

- Les intérêts et frais financiers de la dette : 32,9 M€

Le montant des intérêts de la dette supportés en 2014 est de 32,9 M€, en baisse de 1,3 M€ (34,2 M€ en 2013), dont 26 M€ au budget principal, 0,9 M€ au budget annexe des eaux et 6 M€ au budget annexe de l'assainissement. Les taux d'intérêt ont continué à diminuer en 2014, ce dont a bénéficié la part variable de la dette communautaire.

- Les dotations aux provisions : 3,4 M€

Une provision de 3,4 M€ a été constituée (2,7 M€ en 2013), pour répondre à des risques de contentieux, de versement d'indemnités à des candidats non retenus dans le cadre de procédures de commande publique et pour de l'auto-assurance de bâtiments.

- Les autres charges : 7,7 M€

Elles comprennent, notamment, les charges liées à la rémunération et aux frais de formation, aux cotisations au régime de protection sociale des élus, aux frais de personnels pour le fonctionnement des groupes d'élus qui s'élèvent à 4,1 M€, en réduction de 0,4 M€ (4,5 M€ en 2013), baisse liée au renouvellement du mandat.

II - 1°- b) - Les dépenses et recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 336,9 M€ (288,5 M€ en 2013).

- Les emprunts nouveaux : 137,8 M€

Au cours de l'exercice, la Communauté urbaine a contracté 137,8 M€ de prêts nouveaux :

- au budget principal, 123,2 M€ de nouveaux contrats à long terme ont été conclus (111,3 M€ en 2013 dont 101,3 M€ à long terme et 10 M€ à court terme, 308,4 M€ en 2012 et 174,5 M€ en 2011),
- au budget annexe de l'assainissement 10 M€ ont été levés (20 M€ en 2013),
- au budget annexe des eaux, le recours à l'emprunt s'est élevé à 4,6 M€ (6 M€ en 2013).

Inversement, la Communauté urbaine a remboursé 137,3 M€ de capital, assurant la stabilité de son endettement.

L'encours de la dette, composée uniquement d'emprunts à long terme en 2014, est de 1 504,3 M€ au 31 décembre (1 503,8 M€ en 2013, dont 1 493,8 M€ à long terme et 10 M€ à court terme en 2013). L'encours de la dette est composé à 58 % d'emprunts à taux fixe et à 42 % à taux variable. Le classement de la dette en fonction du risque, selon la charte Gissler, fait ressortir 99 % en A1 et 1 % en B1 (tous produits simples à taux fixe ou révisable avec des indices standard). Le taux moyen de la dette est de 2,20 %. La durée résiduelle moyenne est de 12 ans et 6 mois.

Un retraitement de 45 M€ a été opéré pour ne pas affecter les recettes d'emprunts par des régularisations d'écritures comptables sur exercices antérieurs (mouvements de l'emprunt à court terme, en dépenses et en recettes).

- Les subventions d'équipement reçues : 80,9 M€

Les subventions d'équipement reçues à hauteur de 80,9 M€ sont en hausse de 12,5 M€ en 2014 (68,4 M€ en 2013), 56,5 M€ relèvent des opérations de la PPI (68,4 M€ en 2013).

Il s'agit principalement des concours de l'Etat et des établissements nationaux (29,3 M€) pour les aides à la pierre (17,4 M€), pour les opérations d'aménagement ZAC du Triangle à Saint Priest (1,6 M€) et le quartier Terraillon à Bron (2,7 M€), pour les ouvrages des budgets annexes des eaux et de l'assainissement financés par l'Agence de l'eau (3,1 M€) et pour la constitution de réserves foncières pour le logement social (1,5 M€).

Les financements de la Région Rhône-Alpes s'élèvent à 7,1 M€ et concernent, notamment, l'aménagement urbain (4,1 M€) et le soutien au logement social (1,9 M€).

Les participations du Département du Rhône sont de 9,2 M€ et concernent principalement le financement de l'opération du quartier Terraillon à Bron (4,9 M€) et l'opération "Anneau des sciences" (3,8 M€).

Parmi les recettes des autres établissements publics locaux (3,3 M€), le concours du SYTRAL au financement de petits aménagements de voirie est de 2,7 M€.

Les retraitements concernant les participations d'investissement du budget principal aux budgets annexes du restaurant et de l'assainissement pour les travaux de recueillis des eaux pluviales s'élèvent à 1,3 M€.

En sus des recettes opérationnelles, le produit des amendes de police encaissé en 2014 est de 24,5 M€ (20,2 M€ en 2013).

- Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 59,9 M€

L'attribution du fonds de compensation correspond à la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de 2013, soit 387 M€ de dépenses réelles d'investissement éligibles. Il marque une progression de 15,9 M€ par rapport à l'année précédente (44 M€ en 2013).

- Les taxes d'urbanisme : 13,9 M€

La taxe d'aménagement appliquée aux autorisations du droit des sols a remplacé la taxe locale d'équipement, pour les permis de construire déposés à compter du 1er mars 2012. La taxe locale d'équipement perçue en 2014 s'élève à 6,5 M€ et la taxe d'aménagement est de 7,4 M€. La recette totale de 13,9 M€ est en baisse de 30 %, par rapport à 2013 (19,8 M€). La part de TLE perçue est normalement en baisse car il s'agit de la fin du dispositif. Concernant la taxe d'aménagement, les exonérations prise en 2013 par la Communauté urbaine pour les places de stationnement liées à des ensembles immobiliers ont nécessité des adaptations des outils des services de l'Etat et rallongé leurs délais d'instruction fiscale, le recouvrement de la taxe étant normalement exigible pour moitié 12 mois après la délivrance du permis de construire, et le solde versé 24 mois après la délivrance du permis.

- La facturation des travaux effectués pour le compte de tiers : 40,1 M€

La Communauté urbaine a réalisé 40,1 M€ de recettes en 2014 (16,6 M€ en 2013) au titre des mandats qui lui ont été confiés.

Les recettes portent essentiellement sur les mandats relevant de l'aménagement urbain (14 M€), les réserves foncières (12,3 M€), la politique de la ville (5 M€), le soutien à l'enseignement supérieur (4 M€), les ouvrages d'art et la voirie (3 M€).

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement sont de 633,9 M€ (776,7 M€ en 2013).

Les dépenses d'équipement : 494,5 M€

Les crédits de paiement consacrés aux investissements opérationnels sont de 494,5 M€ en montants retraités (509,7 M€ non retraités), contre 639 M€ en 2013.

Ils comprennent les opérations récurrentes de grosse maintenance, de constitution de réserves foncières, de renouvellement des équipements de voirie, les interventions sur les réseaux et la gestion du cycle urbain de l'eau, notamment, pour un montant total de 138,7 M€ (140,6 M€ en 2013).

Les dépenses d'équipement dédiées aux opérations individualisées sont financées, quant à elles, à hauteur de 355,8 M€ en 2014 (498,4 M€ en 2013).

Pour la création de la Métropole, les moyens financiers mobilisés directement pour ce projet en investissement s'élèvent à 4,5 M€, consacrés aux développements et adaptations informatiques, aux achats de matériel et mobiliers de bureau et aux travaux d'installation.

Parmi les projets significatifs, les opérations suivantes peuvent être citées.

Les dépenses de travaux du pont Schuman se sont élevées à 16,5 M€. En voirie, également, le boulevard urbain est (BUE) a mobilisé 7,5 M€.

La rénovation du tunnel de la Croix-Rousse a sollicité 9,8 M€ en 2014, la mise en conformité du tunnel sous Fourvière, 10,1 M€.

Le montant des travaux de la caserne Sergent Blandan est de 2,6 M€, les aménagements urbains de Gratte-ciel nord à Villeurbanne s'élèvent à 20,3 M€.

L'ensemble des coûts des aménagements de la Part-Dieu s'élève à 11,4 M€.

Pour le projet Rives de Saône, 14,7 M€ ont concerné les travaux d'aménagement urbain, mais aussi la préservation et la promotion des espaces naturels.

Près de 10 M€ sont consacrés aux modes doux.

- Les subventions d'équipement versées : 79,6 M€

Les subventions ayant permis de financer des équipements ont été versées à hauteur de 79,6 M€, (86,3 M€ en 2013).

La part la plus importante est consacrée aux aides à la pierre (35,2 M€) et au soutien au parc privé de logements (4,2M€). Les projets de la politique de la ville reçoivent 1,9 M€.

La Communauté urbaine finance également les programmes d'aménagement urbain pour 11,5 M€ (projets Confluence, parc Caserne Sergent Blandan), les transports urbains à hauteur de 9 M€ (projets Real, lignes de tramway, accès gare). L'aménagement des voiries est subventionné pour 6,2 M€, notamment pour Vaulx en Velin la Soie (1 M€) et les modes doux qui bénéficient de près d'un million d'euros.

La Communauté urbaine apporte 5,1 M€ aux actions de rayonnement national et international ainsi que 5 M€ au soutien de l'enseignement supérieur, la recherche et les hôpitaux, dont 3 M€ au Biopôle de Gerland.

- Les emprunts et autres dettes : 140 M€

Le capital de la dette est remboursé à concurrence de 137,3 M€ (134,8 M€ en 2013). Ce montant comprend le capital de la dette à long terme pour 127,3 M€ et de l'emprunt à court terme pour 10 M€. Il est réparti entre le budget principal (115,1 M€) et les budgets annexes de l'assainissement (19,5 M€) et des eaux (2,7 M€).

Le retraitement de 45 M€ expliqué en recettes se retrouve en dépenses.

Les dépenses d'emprunt comprennent également des dettes assimilées pour 2,8 M€ qui correspondent à des acomptes versés par la Communauté urbaine pour l'achat de biens fonciers.

- Les mandats de travaux et travaux d'office pour le compte de tiers : 27,8 M€

La Communauté urbaine a réalisé 27,8 M€ de dépenses en 2014 (29,4 M€ en 2013) au titre des mandats qui lui ont été confiés.

Les mandats confiés concourent principalement aux politiques communautaires pour les réserves foncières (7,2 M€), le soutien à l'enseignement supérieur (7,1 M€), l'aménagement urbain (5,5 M€), les ouvrages d'art et la voirie (4,2 M€), la politique de la ville (2,7 M€), les transports urbains (2 M€).

- Les autres dépenses :

Les Communes ont bénéficié de reversements de taxe locale d'équipement et de taxe d'aménagement par la Communauté urbaine à hauteur de 2 M€ (2,9 M€ en 2013).

Les achats de titres de participation s'élèvent à 7,1 M€ (1,1 M€ en 2013). La Communauté urbaine a versé le solde de souscription à la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon, soit environ 0,1 M€ en complément du versement de 1 M€ effectué en 2013.

Pour la constitution de l'Agence France locale (AFL) la Communauté urbaine a effectué le premier versement, par tiers, de son apport en capital initial de 3,4 M€, sur un total prévu pour le périmètre Communauté urbaine à 10,4 M€ (délibération n° 2014-4382 du Conseil du 13 janvier 2014).

Elle a également versé 3,6 M€ pour la participation au capital social de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu (délibération n° 2013-4333 du Conseil du 16 décembre 2013).

La constatation de la créance correspondant aux cessions foncières en annuités s'élève à 28,7 M€ et fait l'objet d'un retraitement, comme pour les recettes de cession retracées en fonctionnement.

Les dépenses et recettes ainsi évoquées se déclinent par programme dans les tableaux ci-dessous.

**Compte administratif 2014 - budgets consolidés retraités - mouvements réels - montants
(en M€) (hors excédent capitalisé du compte 1068) par programme - tableau n° 7 -**

Dépenses en M€

Programmes	Voté 2014	CA 2014	dont Fonctionne- ment CA 2014	dont Investisse- ment CA 2014	dont PPI CA 2014
P01 - Développement économique local	11,9	8,8	5,8	3,0	3,0
P02 - Rayonnement national et international	43,3	36,5	27,9	8,6	8,6
P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	15,4	13,3	0,8	12,5	12,5
P04 - Tourisme	5,6	5,4	5,4	0,0	0,0
P05 - Très haut débit	0,7	0,4	0,4	0,0	0,0
P06 - Aménagements urbains	177,9	117,1	42,0	75,0	75,0
P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière	38,3	18,4	2,0	16,5	16,5
P08 - Transports urbains	161,0	155,1	140,6	14,4	14,4
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	203,0	182,4	36,0	146,3	146,3
P10 - Parcs de stationnement	15,5	13,9	1,3	12,6	12,6
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie	12,0	11,5	6,3	5,2	5,2
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	72,6	66,6	23,6	43,0	43,0
P13 - Haltes fluviales	0,7	0,5	0,3	0,2	0,2
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)	81,8	57,9	6,6	51,3	51,3
P15 - Logement parc privé	13,4	8,5	3,5	4,9	4,9
P16 - Accompagnement des gens du voyage	3,1	2,5	2,0	0,5	0,5
P17 - Politique de la ville	49,0	33,8	19,0	14,8	14,8
P18 - Incendie et secours	34,9	34,8	32,9	1,9	1,9
P19 - Assainissement	60,0	54,0	28,9	25,1	25,1
P20 - Eau potable	18,3	13,4	2,5	10,8	10,8
P21 - Eaux pluviales et ruissellement	26,9	6,2	0,7	5,5	5,5
P22 - Cimetières et crématoriums	0,8	0,4	0,0	0,4	0,4
P24 - Nettoyement	43,8	38,4	37,5	0,9	0,9
P25 - Déchets	91,3	82,9	72,2	10,7	10,7
P26 - Lutte contre les pollutions	0,8	0,3	0,3	0,0	0,0
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels	9,9	6,7	4,9	1,7	1,7
P28 - Fonctionnement de l'institution	326,0	300,9	279,3	21,6	21,5
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)	525,7	426,4	279,9	146,4	7,0
P30 - Dépenses avec TVA non déductible	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
P31 - Energie	2,8	2,0	2,0	0,0	0,0
Total dépenses	2 046,3	1 699,1	1 065,1	633,9	494,5

Le montant des dépenses de la PPI, non retraité, s'élève à 509,7 M€.

Recettes en M€

Programmes	Voté 2014	CA 2014	dont Fonctionne- ment CA 2014	dont Investisse- ment CA 2014	dont PPI CA 2014
P01 - Développement économique local	1,8	1,9	1,9	0,0	0,0
P02 - Rayonnement national et international	4,4	4,1	3,6	0,5	0,5
P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	5,5	4,1	0,0	4,1	4,1
P04 - Tourisme	4,2	5,3	5,3	0,0	0,0
P05 - Très haut débit	1,1	1,4	1,4	0,0	0,0
P06 - Aménagements urbains	55,5	36,2	13,3	22,9	22,9
P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière	10,3	17,8	4,6	13,2	12,3
P08 - Transports urbains	14,8	11,9	9,8	2,1	2,1
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	39,1	38,2	25,4	12,8	12,8
P10 - Parcs de stationnement	12,4	13,2	11,7	1,5	1,5
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie	0,4	0,3	0,3	0,0	0,0
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	37,7	39,2	38,2	1,1	1,1
P13 - Haltes fluviales	0,5	0,5	0,4	0,1	0,1
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)	38,4	28,7	7,8	20,9	20,9
P15 - Logement parc privé	2,3	1,4	1,1	0,3	0,3
P16 - Accompagnement des gens du voyage	1,0	0,9	0,8	0,2	0,2
P17 - Politique de la ville	28,0	20,4	6,7	13,7	13,7
P19 - Assainissement	93,4	91,3	88,4	2,9	2,9
P20 - Eau potable	18,8	17,5	14,3	3,2	3,2
P21 - Eaux pluviales et ruissellement	20,5	0,2	0,1	0,1	0,1
P22 - Cimetières et crématoriums	0,4	0,1	0,0	0,1	0,1
P24 - Nettoyement	1,5	0,9	0,5	0,3	0,3
P25 - Déchets	31,8	34,1	34,0	0,0	0,0
P26 - Lutte contre les pollutions	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels	4,3	0,9	0,0	0,9	0,9
P28 - Fonctionnement de l'institution	15,3	11,2	11,1	0,1	0,0
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)	1 558,8	1 343,2	1 107,4	235,8	0,0
P31 - Énergie	0,2	0,3	0,3	0,0	0,0
Total recettes	2 002,8	1 725,4	1 388,5	336,9	100,1

Le montant des recettes de la PPI, non retraité, s'élève à 115,309 M€.

Les dépenses et recettes retracées au compte administratif présentent les évolutions suivantes par rapport à l'exercice précédent.

Comptes administratifs 2013 et 2014 - budgets consolidés retraités - mouvements réels - montants (en M€) (hors excédent capitalisé du compte 1068) par nature - tableau n° 8

Mouvements réels	CA 2013	Voté 2014	CA 2014	Evolution CA 2013/2014 M€	Evolution CA 2013/2014 en %
Recettes réelles totales	1703,2	2002,8	1725,4	22,2	1,3
Recettes de fonctionnement	1414,7	1395,2	1388,5	- 26,2	- 1,9
Fiscalité	728,6	722,7	727,1	- 1,5	- 0,2
Fiscalité sur entreprises	359,1	352,2	355,1	-4,1	- 1,1
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	200,3	200,2	203,3	2,9	1,5
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	134,5	132,2	132,2	-2,3	- 1,7
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	4,9	4,7	5,1	0,2	4,1
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	15,1	14,3	13,7	- 1,4	- 9,2
Rôles supplémentaires de taxe professionnelle	4,2	0,7	0,7	-3,6	- 83,8
Fiscalité sur les ménages	137,9	138,0	137,2	-0,7	- 0,5
Taxe d'habitation (TH)	137,0	137,1	136,4	-0,6	- 0,5
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB)	0,1	0,1	0,1	0,0	- 8,2
Taxe additionnelle foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0,8	0,7	0,7	0,0	- 3,0
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	120,4	121,4	122,6	2,2	1,8
Fond national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	95,7	95,5	95,5	-0,2	- 0,2
Attributions de compensation (TPU)	10,7	10,7	10,7	0,0	0,1
Taxe de séjour	4,8	4,2	5,2	0,4	8,8
Dotations de fonctionnement de l'Etat	400,7	385,0	385,0	- 15,7	- 3,9
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	335,4	323,6	323,5	- 11,9	3,5
dont dotation d'intercommunalité	99,4	90,0	90,0	-9,4	- 9,4
dont dotation de compensation	236,0	233,4	233,4	- 2,6	- 1,1
Dotation de compensation de la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP)	50,3	50,3	50,3	0,0	- 0,1
Compensations fiscales traditionnelles	15,0	11,2	11,2	- 3,8	- 25,4
Produits des services et autres produits de gestion courante	190,2	233,0	213,6	23,4	12,3
dont redevance assainissement	60,1	63,4	62,7	2,6	4,3
dont péage du BPNL	36,8	35,6	37,1	0,3	0,9
dont redevance des fermiers de la régie des eaux	10,7	11,3	11,3	0,6	5,7

dont loyer des immeubles	14,5	13,3	16,7	2,1	14,7
dont redevance des parcs de stationnement	7,0	11,6	11,6	4,6	65,7
Autres recettes	95,2	54,4	62,9	- 32,309	- 33,9
dont reprise sur provision	17,2	0,0	0,0	- 17,2	- 100,0
dont produits des cessions de terrains, immeubles, matériels	32,6		17,0	- 15,6	- 47,8
Recettes d'investissement	288,5	607,6	336,9	48,4	16,8
dont PPI	67,0	157,3	100,1	33,1	49,4
opérations récurrentes	15,1	20,4	21,2	6,1	40,8
opérations individualisées	51,9	137,0	78,9	27,0	51,9
Dotations d'investissement	84,0	78,0	98,2	14,1	16,8
dont FCTVA	44,0	45,0	59,9	15,9	36,1
dont produit des amendes de police	20,2	18,0	24,5	4,3	21,1
dont taxes d'urbanisme (TL-TA Taxe locale d'équipement-Taxe d'aménagement)	19,8	15,0	13,9	-6,0	- 30,2
Emprunts et dettes assimilées	137,4	313,4	137,8	0,4	0,3
emprunts courts et long terme	137,3	313,2	137,8	0,5	0,3
autres dettes - dépôts et cautionnement	0,1	0,2	0,1	-0,1	- 43,6
Recettes des travaux effectués pour le compte de tiers	16,6	47,7	40,1	23,5	141,5
Dépenses réelles totales	1828,1	2046,3	1699,1	- 129,1	- 7,1
Dépenses de fonctionnement	1051,4	1161,6	1065,1	13,7	1,3
Charges à caractère général	279,7	335,9	292,1	12,4	4,4
Charges de personnel et frais assimilés	223,0	233,6	228,4	5,4	2,4
Reversement de fiscalité aux communes de la Communauté urbaine	232,7	232,7	232,7	0,0	0,0
FPIC	4,3	7,4	7,4	3,1	71,8
subventions de fonctionnement	253,5	296,8	260,7	7,2	2,9
dont contribution au SYTRAL	127,7	129,9	129,9	2,2	1,7
dont contribution au SDIS	31,8	32,0	32,0	0,2	0,6
dont ZAC et opérations d'aménagement	39,9	36,8	35,4	- 4,5	- 11,3
dont reversement au Département de la recette nette du BPNL	7,6	10,2	10,2	2,6	34,4
dont développement économique	15,5	12,8	12,8	-2,7	- 17,3
Annuité de la dette - intérêts et frais financiers	34,2	34,3	32,9	- 1,3	- 4,0
Dotations aux provisions	2,7	3,4	3,4	0,6	23,8

Autres charges et dépenses	21,4	17,6	7,7	- 13,7	- 64,1
dont indemnités des élus et frais de fonctionnement des groupes	4,5	4,4	4,1	-0,4	- 9,8
Dépenses d'investissement	776,7	884,7	633,9	- 142,7	- 18,4
dont PPI	639,0	614,4	494,5	- 144,5	- 22,6
opérations récurrentes	140,6	170,3	138,7	-1,9	- 1,4
opérations individualisées	498,4	444,1	355,8	- 142,5	- 28,6
Titres de participations	1,1	7,3	7,1	6,0	554,2
Travaux pour compte de tiers	29,4	41,7	27,8	- 1,6	- 5,4
Dépôts, cautionnement et autres dettes et emprunts	3,8	2,9	2,8	- 1,0	- 27,3
Dépôts et cautionnement	0,2	0,2	0,0	- 0,2	- 122,8
Autres emprunts et dettes	3,6	2,8	2,8	- 0,8	- 22,6
Annuité de la dette - remboursement capital court et long termes	134,8	176,2	137,3	2,5	1,9
Autres dépenses	3,0	94,1	2,2	-0,8	- 27,0
dont reversement de TLE/TA aux communes	2,9	4,5	2,0	-0,9	- 29,7
dont cessions en annuités	0,0	43,8	0,0	0,0	/

II - 2° - Les mouvements pour ordre, tous budgets

Ils retracent les écritures équilibrées, en dépenses et en recettes, sans décaissement ni encaissement de fonds.

Ils sont effectués en simultané sur les deux sections des budgets concernés, à hauteur de 206,1 M€ (182,7 M€ en 2013).

Ils sont relatifs aux procédures d'amortissement des frais d'étude et d'insertion, des biens meubles, des immeubles productifs de revenus, des ouvrages techniques (pour les budgets annexes), des subventions versées et reçues (142,6 M€).

Ils permettent aussi de suivre l'évolution du patrimoine lors de cessions des biens (32,8 M€ pour la valeur des biens cédés en 2014 : véhicules et foncier) ; l'enrichissement (14,3 M€) ou l'appauvrissement (1,4 M€) qui résultent de ces transactions, après le rapprochement entre le prix de vente et la valeur nette comptable des biens concernés.

Ils retracent, par ailleurs, la gestion de stocks des biens produits dans le cadre du budget des opérations d'urbanisme en régie directe, et qui n'ont pas vocation à rester au patrimoine de la collectivité (15,1 M€).

Ce sont également des mouvements en dépenses et en recettes sur la section d'investissement : il s'agit d'opérations d'ordres patrimoniales sur les opérations de la PPI. Elles représentent 17,3 M€ sur 2014 (43,3 M€ en 2013).

Il s'agit aussi des régularisations d'avances, poste en réduction par rapport à 2013 (4,9 M€ contre 14,5 M€). Les biens fonciers reçus à titre gratuit sont valorisés à 1,2 M€ (11,1 M€ en 2013).

Plusieurs acquisitions foncières avec paiements échelonnés ont également été réalisées pour 1,2 M€ (9,5 M€ en 2013).

Des mandats de travaux confiés à la Communauté urbaine ont aussi été achevés et ont fait l'objet d'écritures comptables à hauteur de 5,5 M€.

Enfin, la TVA à récupérer auprès des fermiers de l'eau et pour les délégations de service public (DSP) (cimetières, parkings, cité internationale) s'établit à 3,5 M€ (1,8 M€ en 2013) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans la section de l'exposé des motifs "Les dépenses réelles de fonctionnement" du titre "**II - 1° -a) - Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement**", il convient de lire :

"Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées s'élèvent à 1 065,1 M€ (1 051,4 M€ en 2013)".

au lieu de

"Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées s'élèvent à 1 065,1M€ (776,7 M€ en 2013)"

et

"Les contributions du budget principal aux budgets annexes, d'un montant de 21,5 M€ (contributions des eaux pluviales à l'assainissement de 17,5 M€, subventions d'équilibres aux budgets du restaurant administratif à hauteur de 1,6 M€ et des opérations d'urbanisme en régie directe pour 2,4 M€) sont retraitées."

au lieu de

"Les contributions du budget principal aux budgets annexes, d'un montant de 21,5 M€ (contributions des eaux pluviales à l'assainissement de 17,5 M€, subventions d'équilibres aux budgets du restaurant administratif à hauteur de 1,6 M€ et des opérations d'urbanisme en régie directe pour 5,6 M€) sont retraitées ;"

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Donne acte de la présentation du compte administratif 2014 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant administratif.

3° - Constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2014, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° - Arrête pour 2014 :

- au budget principal, les résultats de l'exercice à 335 338 404,34€, de clôture à 59 526 049,38 €, montant identique en solde disponible vue l'absence de restes à réaliser,

- au budget annexe de l'assainissement, les résultats de l'exercice à 23 773 212,81 €, de clôture à 7 225 560,70 €, montant identique en solde disponible vue l'absence de restes à réaliser,

- au budget annexe des eaux, les résultats de l'exercice à 3 198 208,03 €, de clôture à 2 851 441,67 €, montant identique en solde disponible vue l'absence de restes à réaliser,

- au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, les résultats de l'exercice à 5 124 194,16 €, de clôture à 0 € donc sans disponible à affecter,

- au budget annexe du restaurant administratif, les résultats de l'exercice à 15 901,46 €, de clôture à 0 € donc sans disponible à affecter.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.